

**PROCES-VERBAL**  
**De la Séance du 15 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 15 avril à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la salle des fêtes de Creys, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents : Séverine **POËTE**, Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Pierre **DE SMEDT**, Jean-Claude **GENGLER**, Ligia **HODY**, Nadine **MELLET**, Christelle **MELLET**, Gilles **GAUTIER**, Philippe **GIROUD**, Stéphanie **BATAILLON**, Sandra **DREVET**, Christel **LHERISSON**, Ludovic **CHENEVAL**, Isabelle **MAYEN**, David **ARNAUD**

Excusés : René **GIPPET**, Patrick **GROS** (procuration à Jean-Claude GENGLER)

Secrétaire : Séverine **POËTE**

Date de la convocation : 8 avril 2021

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 MARS 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2021

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Séverine POËTE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Olivier BONNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses : 2 176 168.34 €

Recettes : 3 415 359.53 €

Excédent 2019 reporté : 459 058.37 €

**Excédent de clôture 2020 : 1 698 249.56 €**

**Investissement**

Dépenses : 1 438 836.83 €

Recettes : 1 091 237.34 €

Excédent 2019 reporté : 3 999 537.30 €

**Excédent de clôture 2020 : 3 651 937.81 €**

**Restes à réaliser** :

Dépenses : 5 201 870.04 €

Recettes : 478 000.00 €

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**  
**Budget Commune – Budget TVA**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, pour le budget principal de la commune et TVA visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2021**

M. le Maire informe le conseil, qu'en application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 pour compenser la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Il est proposé de maintenir les taux pour 2021 à l'identique en tenant compte des bases foncières reçues dernièrement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2021 de la façon suivante :

- Foncier bâti (FB) : 29.80 % (15.90% taux départemental+13.90% part communale)
- Foncier non bâti (FNB) : 26.35 %

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

**VOTE** le budget primitif 2021 – Budget principal, qui s'équilibre :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à 3 470 000.00 €
- En recettes et dépenses d'investissement à 7 355 326.98 €

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET TVA**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Séverine POETE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Olivier BONNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses : 58 268.44 €  
Recettes : 91 868.13 €  
Excédent 2019 reporté : 37 252.67 €  
**Excédent de clôture 2020 : 70 852.36 €**

**Investissement**

Dépenses : 11 364.98 €  
Recettes : 43 341.33 €  
Excédent 2019 reporté : 292 898.58 €  
**Excédent de clôture 2020 : 324 875.04 €**

**Restes à réaliser :**

Dépenses : 324 875.04 €  
Recettes :

**AFFECTATION DE RESULTAT 2020 - BUDGET TVA DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement	70 852.36
---	-----------

Résultat de clôture de la section d'investissement	324 875.04
- RAR Dépenses d'investissement	324 875.04
+ RAR Recettes d'investissement	
= Besoin de financement	

**Affectation du résultat de fonctionnement**

R 002 Fonctionnement	70 852.36
----------------------	-----------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la manière suivante :**

R002	Recettes de fonctionnement	70 852.36
R 001	Recettes d'investissement	324 875.04
Restes à réaliser	Dépenses d'investissement	324 875.04
Restes à réaliser	Recettes d'investissement	

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – TVA**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

Vote le budget Primitif 2021 – BUDGET PRINCIPAL, qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 3 470 000.00 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 7 355 326.98 €

#### **EXONERATION LOYERS METALINCO – FC METAL - Budget TVA**

Considérant la situation sanitaire et après avoir étudié les bilans des sociétés FC METAL ET METAL INCO,

Vu les demandes d'exonération de loyers présentées par ces deux sociétés,

M. Le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après discussion,

**DECIDE** d'annuler les loyers des mois de mai, juin et juillet 2021 pour les sociétés FC METAL et METAL INCO sises ZA Malville,

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT DU COLLEGE DE MONTALIEU**

M. Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au sein du syndicat intercommunal du gymnase de MONTALIEU. Suite aux dernières élections, le conseil n'a désigné qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant, il y a donc lieu de désigner deux nouveaux délégués,

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

##### **DESIGNE**

Titulaires :

Ghislaine **POZZOBON**

Christelle **MELLET**

Suppléants :

Philippe **GIROUD**

Séverine **POËTE**

Pour représenter la commune au sein du syndicat intercommunal du gymnase de MONTALIEU.

#### **RETRAIT DU SYNDICAT DU GYMNASSE DE MONTALIEU**

Considérant que les collégiens ne sont plus scolarisés au collège de MONTALIEU-VERCIEU,

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DEMANDE** le retrait de la commune de CREYS MEPIEU du syndicat intercommunal du gymnase de MONTALIEU

#### **REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS**

Vu les articles L 2123-18, L2123-18-1, et L 2123-12du CGCT,

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, ouvrant droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** de prendre en charge les frais engagés par les élus pour se rendre à des réunions hors du territoire communal.

Les frais concernés sont les suivants :

- Frais de séjour (hébergement et restauration)
- Les frais kilométriques lors de l'utilisation du véhicule personnel,
- Transport collectif
- Péage autoroutier, ou frais de parc de stationnement

**PRECISE** qu'un ordre de mission devra être préalablement signé par le Maire ou un adjoint.

**PRECISE** que ces remboursements seront versés conformément au décret et à l'arrêté en vigueur fixant les conditions, les modalités, le taux de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

#### **TARIFS DES PRESTATIONS SERVICES RESTAURANT SCOLAIRE-PERISCOLAIRE – APPROBATION DU REGLEMENT 2021/2022**

M. Le Maire donne la parole à Séverine POËTE en charge de l'enfance. Cette dernière précise que comme chaque année, il convient de délibérer afin de fixer les tarifs de services municipaux pour la rentrée 2021/2022. Elle propose une réévaluation des tarifs de 1.00 %.

Concernant les repas, il convient de rappeler que le tarif ne tient absolument pas compte des frais réels (coûts du personnel, de l'entretien et du fonctionnement des locaux, etc...).

Elle donne lecture au conseil du projet de règlement des services restaurant scolaire et périscolaire.

Les tarifs du restaurant scolaire et du périscolaire proposés pour la rentrée 2021/2022 sont les suivants :

<b>Restaurant scolaire</b>		
<b>Prestations</b>		<b>Proposition Tarifs 2021/2022</b>
<b>Repas</b>		<b>4.04 €</b>
<b>Majoration</b> (repas validé en retard, absence de règlement après relance, inscription de dernière minute => CF règlement)		<b>4.04 €</b>
<b>Forfait de garde sans repas</b>		<b>2.10 €</b>
<b>Périscolaire</b>		
Tarif à l'unité 7h30-8h30 = 1 unité 16h10-17h20 = 1 unité 17h20-18h30 = 1 unité		
<b>QF</b>	0 à 600	<b>1.62 €</b>
	601 à 1100	<b>2.14 €</b>
	> 1100	<b>2.70 €</b>

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs pour l'année 2021-2022 suivant les tarifs énoncés,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs périscolaire et restaurant scolaire, précisés ci-dessus, pour l'année scolaire 2021-2022

**APPROUVE** le règlement des services restaurant scolaire – périscolaire pour l'année scolaire 2021.2022

#### **ATTRIBUTION DU LOGEMENT 169, RUE DES ECOUX**

Mme Isabelle **POLO** va quitter, à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain, le logement communal 169, rue des Ecoux. M. Le Maire demande au Conseil de désigner un nouveau locataire,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance de la liste des candidats à l'occupation de ce logement,

**Décide** de prendre ces demandes en considération suivant leur ordre chronologique,

A l'unanimité,

**Décide** de louer à Mme Nadège **PAINT**, le logement sis 169, rue des Ecoux,

Considérant la décision de fixer le montant mensuel de location des logements communaux à 7.00 € le m<sup>2</sup>,

Considérant la superficie de 78 m<sup>2</sup> du logement référencé ci-dessus, et qu'il possède un garage,

**Fixe** le montant mensuel du loyer à **596.00.00 € (546.00 € + 50.00 €)**, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Conformément à la délibération du 03 juillet 2001, une caution d'un terme de loyer (**596.00 €**) devra être versée avant la remise des clés,

Gilles **GAUTIER** prend la parole et s'étonne de la propreté des logements loués. Le Maire répond qu'un soin particulier doit être porté sur ce point lors des états des lieux d'entrée et de sortie. Il est préférable qu'il n'y ait qu'un référent lors des états des lieux, à savoir Gilles GAUTIER pour les élus et Sylvie VOLO pour la partie administrative et technique. Gilles demande le même degré d'exigence lors de la réception de travaux pour les artisans.

### RECENSEMENT CONSOMMATION ELECTRICITE

Pierre DE SMEDT présente l'état des lieux, qu'il a établi, des consommations électriques des différents bâtiments communaux et de l'éclairage public. Il sera chargé du suivi des consommations.

Sandra DREVET demande l'avancée du dossier de coupure de l'éclairage public la nuit.

Philippe FILLOD a demandé la mise aux normes des horloges. La validation de cette décision sera présentée lors de la prochaine réunion de conseil.

### MAISON DE MEPIEU

Concernant la vente de la maison de Mepieu, M. Le Maire envisage de procéder de la façon suivante :

- Définir en réunion de conseil le montant minimum de cette vente
- Organiser un jour de visite
- Les personnes intéressées devront déposer sous plis cachetés leur offre d'achat
- Le vente sera réalisée avec le mieux-disant

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir réfléchir à la vente de la maison de Mepieu. Il indique que les demandes concernant le bilan énergétique du Bâtiment et les diagnostics Amiante et plomb sont en cours. Il faut dès à présent préparer un reportage photos en prévision de la vente

### REUNION DU 15 avril 2021

Vu la délibération n° 2020.04.03 du 02 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

### MAPA

01/2021	REMBOURSEMENT SINISTRE DU 21 juillet 2020 – Candélabre grande rue de Creys
---------	--

- **Vu la déclaration de sinistre déposée auprès de la compagnie AXA IARD, relative au candélabre accidenté le 21 juillet 2020 – grande rue de Creys**
- **Considérant que le cabinet d'assurance AXA IARD est l'assureur de la commune**
- Vu les différents travaux réalisés,

### DECIDE

D'accepter le remboursement **de 1 759.83 €**, relatif à la déclaration de sinistre référencée ci-dessus, par le cabinet d'assurance AXA FRANCE IARD.

## DPU

### DIA 04-2021 – MICHEL Stéphane – 249 mollard viret

Pas de préemption – M. Anthony LUGO MORAISE

### DIA 05-2021 – DEIANA – 66, rue de la barmotte

Pas de préemption – M. David christin

### DIA 06-2021 – AGNERAY Bernard – 185 rue du canal du pape

Pas de préemption – William BONNET

### DIA 07-2021 – DESCHAMPS Josette – 159, route de concharbin

Pas de préemption – Alexis LECLERC

### DIA 08-2021 – BONNARD Guillaume – 196, rue canal du pape

Pas de préemption – DANLER-BAUMGARTNER

### DIA 09-2021 – confiance immobilière (DE SAINT PERN) – rue du lavoir

Pas de préemption – PICHARD Jérémy et JOUBERT Mélanie

### DIA 10-2021 – MELLET Monique – 127, rue de barjus

Pas de préemption – M. et Mme Mathieu GAIDON

### DIA 11-2021 – HARLE Marie – 162, montée de la ville

Pas de préemption – valentin CIAMARONE et Capucine RANDON

## TOUR DE TABLE

Un grand merci à tous les élus pour la distribution de la lettre d'information n° 7

Fin de la vaccination de +75 ans le 16 avril

Ghislaine **POZZOBON**

- ✚ Signale une nouvelle activité judo le mercredi matin – salle des fêtes de Creys – à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Philippe **FILLOD**

- ✚ Remercie toutes les personnes présentes et en particulier les nombreux enfants présents lors de la journée de l'environnement. Il remercie également Jean-François DUBOIS pour son implication lors de cette journée au cours des 25 dernières années.

- ✚ Signale la fin des travaux de voirie et d'enfouissement semaine 16

Séverine **POËTE**

- ✚ Remercie M. BERGER d'avoir inscrit la commune au concours du plus beau village de l'Isère

- ✚ Rappelle la candidature lancée pour la reprise de la gestion du gîte Morget

M. le Maire informe, à nouveau, du renoncement de la kinésithérapeute à s'installer sur la commune.

Christelle MELLET s'informe sur les suites données aux dégradations survenues au complexe sportif. La situation est sous contrôle, Philippe FILLOD et gilles GAUTIER vont rencontrer prochainement les familles.

Sandra DREVET demande si des locaux sont disponibles ZA Malville. Le Maire répond qu'il ne reste qu'une plateforme de disponible

David ARNAUD s'inquiète du croisement entre le rue du Terrey et la rue des fontaines. Il est accidentogène, les voitures arrivent à vive allure de la RD 14